

Gestion de patrimoine : conseil et accompagnement, deux valeurs sûres

Le cabinet Cazals est interrogé dans le cadre du cahier du Figaro Partner dédié à la gestion de patrimoine :

CABINET MC CAZALS

Succession : un moment fort de transmission

Marie-Christine Cazals, l'une des rares spécialistes en Droit des Successions et Donations, revient sur l'importance de bien préparer sa succession. Une expertise d'excellence portée par un cabinet à la réputation de 1^{er} plan en la matière.

L'ultra compétence technique en matière de succession : votre signature ?

Marie-Christine Cazals : On qualifie souvent nos interventions de « haute couture ». Et il est vrai que la qualification de spécialiste, particulièrement en droit des successions, nourrie par plus de 30 ans d'expérience est une vraie signature. Le temps de la succession étant le moment de la plus importante transmission patrimoniale au sein d'une famille, cette spécialisation fait toute la différence pour nos clients tant en conseil qu'en contentieux souvent complexes.

« Le cabinet traite toutes les problématiques de transmission des patrimoines familiaux, préparée ou imprévue. »

Quels sont vos champs d'expertise ?

M.-C. C. : Le cabinet traite toutes les problématiques de transmission des patrimoines familiaux, avec une très forte expertise dans le domaine des successions, dont les captations d'héritage, des donations, des régimes matrimoniaux et des séparations de toutes sortes. Nous intervenons auprès de nos clients à la fois en amont, dans la préparation de leur succession ou de leur divorce, mais aussi dans les situations de crise qui en découlent,



Marie-Christine Cazals, spécialiste succession

afin qu'ils bénéficient le plus rapidement possible du patrimoine qui leur revient.

Cabinet familial, vous avez la réputation d'être « main dans la main » avec vos clients.

M.-C. C. : Effectivement, nous entretenons, dans la plus totale confidentialité, une relation d'une grande proximité avec chacun de nos clients, c'est essentiel pour avoir une vision globale de leur situation et leur apporter des conseils personnalisés. Nous sommes leur partenaire toujours présent, dans des situations qui peuvent durer des années.

En quoi anticiper sa succession est-il prioritaire ?

M.-C. C. : Prévoir va permettre de préserver l'harmonie d'une famille et d'éviter des états de crise. Nos conseils ont pour but d'écarter les risques de conflits et d'optimiser la transmission. Malheureusement,



Charles Cazals, chargé contentieux divorce

la plupart du temps, la question de la succession n'est évoquée qu'au décès et non avant. Il en résulte des situations contentieuses complexes, inutilement douloureuses, plus encore lorsqu'il s'agit de familles recomposées.

Quelle est la nature de vos interventions en situation contentieuse ?

M.-C. C. : Dès la genèse d'un dossier, nous recherchons, avec l'accord de notre client, des solutions transactionnelles. À défaut, le cabinet saisit les juridictions et là, notre connaissance pointue de l'état du droit et de la jurisprudence constitue un sérieux atout. Enfin, une fois la décision rendue et un notaire nommé, nous accompagnons nos clients jusqu'au partage définitif, ce qui est assez rare.

Tél. +33 (0)1 84 25 36 26
avocatscazals@gmail.com
www.avocatcazals.com